

CONSEIL MUNICIPAL
27 MARS 2027
PROCES VERBAL

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et cinquante-huit minutes, les membres du Conseil de la **Commune de Sannois** proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-deux mars se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal Jean Labeur sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

	1. M. PONCHEL Nicolas	19. M. MARTINVALET Georges
	2. Mme SAIDI Yasmina	20. Mme PINHEIRO Elisa
	3. M FLAMENT Nicolas	21. M. CALVIAC Gilles
	4. Mme MONTEL Audrey	22. Mme CHAMARD LASTRE Prune
	5. M. LAMARCHE François	23. M. CHINI Ridha
	6. Mme TAGUEMOUNT Nabila	24. Mme DE SOUSA Noëlle
Nombre de membres dont	7. M. ZAMBUJO Benoît	25. M. JAMET Bernard
le Conseil Municipal doit	8. Mme MARTIN Laetitia	26. Mme HELT Liliane
être composé : 35	9. M. LAIGLE Kévin	27. M. PORTIER Daniel
Nombre de Conseillers	10. Mme GUINET Sophie	28. Mme CAPBLANC Nathalie
en exercice : 35	11. M. EDOUARD Phlopatir	29. M. BOISCO Maxime
Nombre de Conseillers	12. Mme LEMOINE Marie-Ange	30. M. LASSOUED Samir
qui assistaient	13. M. LOUIS-MICHEL Remi	31. Mme LE FUR Maryse
à la séance : 33	14.	32. M. BOUCLY Gauthier
	15. M. GOBINET Alexandre	33. Mme BOUNAGCHA Sabiha
	16. Mme SEHL Kahina	34. Mme JACQUET-LEGER Célia
	17.	35. M. GORZA Laurent
	18. Mme GUERIN Katia	

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRITIS Lila Sylvie à Mme SAIDI Yasmina
- M. FLEURY Lionel à M. PONCHEL Nicolas

Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Monsieur JAMET, maire sortant, accueille les membres du Conseil municipal et le public présent. Il procède à l'appel, confiant que le quorum est là. S'agissant de la désignation d'un secrétaire pris dans la liste gagnante, il écarte Monsieur ÉDOUARD car celui-ci étant le plus jeune, il est donc assesseur. Une personne « entre deux âges » étant requise et Madame MARTIN étant volontaire, celle-ci est désignée pour cette fonction.

Monsieur JAMET fait part de sa sérénité au moment de ce qui est son dernier conseil municipal. Le travail accompli depuis 12 ans a abouti à un bilan remarquable. Il n'en fera pas l'exégèse, cela ayant été fait durant la campagne, d'autant que chacun sait ce qui a été réalisé pendant ces 12 années. Monsieur JAMET se dit très heureux car il va enfin rejoindre ce soir son épouse, sa famille, ses enfants, ses petits-enfants, ses passions, et il en a beaucoup. Il indique éprouver presque un sentiment de soulagement et une vraie plénitude dans le bonheur.

Avant toute chose, il souhaite remercier ses électeurs, qui ont été quand même très nombreux et qui l'ont soutenu jusqu'au bout, ainsi que tous les électeurs sannoisiens qui se sont déplacés. Il lui semble en effet important, dans la République, d'encourager les gens à aller voter. Enfin, il souhaite dire à l'ensemble des Sannoisiens, même à ceux qui ne se sont pas déplacés, que les années entre 2014 et 2026 ont constitué 12 années de bonheur pour lui. S'il a été très heureux quand il était directeur d'école, il l'a été encore plus en tant que maire. Ce furent 12 ans de bonheur au service de l'intérêt général.

Monsieur JAMET remercie ensuite l'équipe qui l'a accompagné entre 2014 et 2020, ainsi que celle qui l'a accompagné entre 2020 et 2026. Il souhaite dire à ses colistiers, notamment les jeunes qui l'ont rejoint et qui ont l'avenir devant eux, mais aussi les anciens, qu'ils n'ont pas démerité dans cette campagne rude et passionnante et qu'il pense à eux à cet instant.

Il souhaite également évoquer les agents de la Ville, les cadres de la Ville, qui l'ont éclairé pendant ces 12 ans de mandat et qui lui ont beaucoup apporté, et qui apportent énormément aux Sannoisiens, comme cela a été visible durant le Covid. Les fonctionnaires sont toujours rabroués, alors que la fonction publique constitue la charpente de la République. C'est pourquoi Monsieur JAMET voulait vraiment avoir un mot pour eux et les remercier.

Le temps des polémiques est absolument terminé. Il y en aura d'autres dans l'avenir, mais ce ne seront pas les siennes. Monsieur JAMET souhaite vraiment féliciter le vainqueur, Monsieur PONCHEL, qui a fait une belle campagne et qui a gagné. Monsieur JAMET étant un sportif, il accepte autant la victoire que la défaite. Il se permet dès lors de lui souhaiter bon courage, car il sait ce que c'est que d'être maire, et que ce n'est pas facile tous les jours. Monsieur PONCHEL n'a pas la chance d'arriver maire dans une situation extraordinaire, puisque le pays est endetté énormément, que les subventions ne couleront pas à flot et que les dotations seront restreintes. Cela signifie que le champ des possibles sera restreint. Ce n'est donc pas facile d'arriver maire dans ces conditions-là.

Pour Monsieur JAMET, l'écharpe tricolore, le drapeau tricolore, oblige et fait que le maire et les élus doivent oublier leurs intérêts particuliers. Le maire élu doit oublier son intérêt particulier, mais aussi sa famille, ses amis, et il doit travailler uniquement pour l'intérêt général. Monsieur JAMET souhaite le rappeler ce soir parce que s'il est fier de ce qu'il a accompli et de ce qui résulte de son bilan, sa plus grande fierté réside en ce qu'il a été un maire totalement intègre.

Il indique qu'à minuit pile, il quittera ses fonctions de conseiller municipal et il ne siègera pas dans l'opposition. Il a toujours dit qu'il n'était pas fait pour l'opposition. Pour autant, il souhaite que, dans les sept années à venir – car ce mandat durera sept ans puisqu'il n'y a pas d'élection municipale les années d'élection présidentielle et que, l'élection présidentielle étant normalement prévue en 2032, il y a donc de fortes chances pour que l'élection municipale ait lieu en 2033 –, les débats soient constructifs, passionnés mais apaisés, car quand un débat est apaisé, il en sort toujours quelque chose de positif.

Monsieur JAMET souhaite vraiment, du fond du cœur, le meilleur à Monsieur PONCHEL, qui sera le maire de Sannois pendant sept ans. Il souhaite le meilleur à la majorité et aux oppositions. Pour la première fois de sa vie, il va quant à lui goûter pleinement à la liberté.

La liberté, c'est le premier mot qui apparaît au fronton des mairies, le mot le plus riche de la langue française. Pour la première fois de sa vie, il n'aura pas de patron – à part sa femme, évidemment –, et il sera totalement libre.

Une dernière fois, il souhaite dire que Sannois est la ville de son cœur, qu'il a au cœur la ville mais aussi les Sannoisiens, même s'ils ne l'ont pas épargné – mais après tout, c'est le lot du maire. Monsieur JAMET dit aimer ces Sannoisiens qui râlent tout le temps, mais qui, finalement, ont beaucoup de qualités. Il souhaite encore les remercier pour ces 12 années de bonheur, assurant qu'il part l'esprit totalement tranquille et qu'il souhaite à tous le meilleur.

Applaudissements.

*** ADMINISTRATION GENERALE – Élection du maire**

Monsieur JAMET remarque que le Conseil municipal n'a pas de chance car c'est au doyen d'âge qu'il revient de procéder à l'élection du maire et qu'il est ce doyen d'âge. Il appelle pour cela les deux assesseurs les plus jeunes, c'est-à-dire Monsieur ÉDOUARD et Monsieur LASSOUED. Il se souvient mieux du nom de famille du second car celui-ci était tête de liste, mais il remarque que Monsieur ÉDOUARD sera peut-être aussi un jour tête de liste.

Il indique que Monsieur ÉDOUARD et Monsieur LASSOUED seront donc les assesseurs et que lui-même présidera l'assemblée le temps de l'élection du maire. Il rappelle par ailleurs que Madame MARTIN est secrétaire de séance.

Monsieur JAMET s'enquiert des candidatures au poste de maire.

Monsieur JAMET constate que trois candidats se présentent :

- Monsieur Nicolas PONCHEL,*
- Monsieur Gauthier BOUCLY,*
- Monsieur Samir LASSOUED.*

Monsieur JAMET rassure tout le monde quant au fait qu'il n'est pas candidat lui-même. S'adressant à Messieurs BOUCLY et LASSOUED, il indique que même s'ils étaient opposés, il a beaucoup apprécié les hommes qu'ils sont et le fait qu'ils soient très respectueux.

Il indique qu'il y a donc trois candidats. Les enveloppes sont fournies, ainsi que les bulletins sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à écrire le nom de leur candidat préféré. Monsieur JAMET va appeler chaque conseiller dans l'ordre de la liste. Il constate que Monsieur ÉDOUARD, qui est méfiant, vérifie si l'urne est bien vide, et il plaisante sur le fait que ce dernier aurait des cousins en Corse.

Il est procédé au vote, puis au dépouillement.

Applaudissements.

Monsieur JAMET annonce les résultats :

- Nombre de votants : 35**
- Nombre de bulletins dans l'urne : 35**
- Nombre de voix pour M. PONCHEL : 25**
- Nombre de voix pour M. LASSOUED : 2**
- Nombre de voix pour M. BOUCLY : 2**
- Nombre de bulletins blancs : 6**
- Nombre de bulletins nuls : 0**

Monsieur JAMET constate que les blancs arrivent quand même en deuxième position, puis félicite Monsieur PONCHEL et le proclame maire de Sannois. Avant de regagner

humblement sa place au fond de la classe, ce qui, selon lui, lui rappellera le collègue, il remet l'écharpe tricolore à Monsieur PONCHEL.

Monsieur le Maire (Monsieur PONCHEL) remercie Monsieur JAMET ainsi que les membres du Conseil municipal. Avant de dire quelques mots, il demande si quelqu'un, parmi les conseillers municipaux, souhaite prendre la parole. Il constate que plusieurs personnes veulent s'exprimer.

Madame LE FUR souhaite à Monsieur PONCHEL un mandat de conseiller municipal constructif et adresse ses respects au nouveau maire. Retraitée, communiste, camarade de Pierre-Claude MONNIER et Gilles HEURFIN, qui ont eu l'honneur de siéger dans cette enceinte pendant de nombreuses années, elle apportera à l'assemblée ses convictions et agira pour une justice sociale et donc solidaire pour l'accès de tous et toutes à la culture et au sport. Elle continuera à exiger un quotient familial plus juste et solidaire pour les plus modestes des habitants de Sannois par tous les services de la mairie, et un tarif ne dépassant pas 1 euro pour les repas scolaires pour les familles plus défavorisées. Elle défendra l'accès au logement social pour les nombreux Sannoisiens en attente, notamment par la construction de logements à loyer modéré. Elle veillera à une vie démocratique, une mise en place où les habitants seront force de proposition. Elle défendra un nouveau centre municipal de santé qui accueillera de nouveaux praticiens dans le cadre du service public et le respect du secteur 1, gage de qualité et d'égalité, d'accès aux soins et acteur d'actions préventives.

Bien sûr, elle sera attentive pour que les budgets votés répondent à tous ces besoins. Elle pense particulièrement au budget du CCAS et à la gestion du personnel, dont les missions devront être développées dans le cadre du service public et d'une politique d'investissement financée par l'emprunt pour accélérer les réalisations et étaler les remboursements.

Le service de la restauration doit intégrer le secteur public, ainsi que l'accueil des jeunes enfants. Cette démarche s'inscrit dans la défense du service public de la ville.

Le parc des Aubines devra faire l'objet d'une étude pour instaurer un lieu de rencontre et d'activité pour toutes les tranches d'âge de la population.

La tranquillité publique est l'affaire du droit régalien. Le commissariat doit revenir de plein exercice à Sannois, ce qui impliquera une négociation rigoureuse avec le ministère de l'Intérieur. Les missions de la police municipale devront être redéfinies dans le cadre de la prévention et de la proximité.

L'accès aux droits doit être favorisé par des antennes déconcentrées des services de la mairie, tels qu'outils informatiques, assistance juridique et sociale, développement du centre social.

Telles sont les priorités qu'elle compte défendre dans l'intérêt des Sannoisiens et des Sannoisiennes.

Monsieur LASSOUED adresse à Monsieur le Maire ses félicitations républicaines pour son élection. Il salue également chacun des électeurs qui a pu confier son suffrage à son groupe lors de cette campagne. Il prend ici la parole en tant que membre de l'opposition de gauche, avec clarté, détermination et sens des responsabilités. La position de son groupe sera simple, lisible et constante : ses membres seront une vigie exigeante, attentive et pleinement engagée. Rien ne leur échappera, rien ne sera laissé au hasard. Chacune des décisions de la majorité sera évaluée. Dès lors qu'elles s'éloigneront de l'intérêt des Sannoisiens, son groupe prendra position contre.

Monsieur LASSOUED souhaite que ne demeure aucune ambiguïté : son groupe n'est pas ici pour bloquer l'avenir de Sannois. Lorsque les projets de la majorité iront dans le sens du progrès, de la justice, de la solidarité et de l'intérêt général, son groupe sera aux côtés de la majorité et votera pour.

Monsieur LASSOUED invite Monsieur le Maire à s'appuyer sur son opposition et à comprendre que l'esprit de contradiction est une force en démocratie. Lorsque les choix de la

majorité sembleront injustes, son groupe sera là, présent, ferme et déterminé à les combattre, car c'est son rôle et son devoir. C'est le mandat qui lui a été confié par un quart des habitants. Cela implique une chose essentielle : le respect de l'opposition, de ses droits, de sa parole et de sa place dans cette assemblée. Monsieur le Maire peut compter sur les élus de « Rassembler Sannois » pour assurer ce respect des droits de l'opposition. En effet, la démocratie locale ne se résume pas à une majorité qui décide seule. Les élus de « Rassembler Sannois » constitueront une opposition constructive quand il le faudra et une opposition combative quand ce sera nécessaire.

Pour terminer, Monsieur LASSOUED évoque Christophe, 46 ans, qui vit depuis cinq mois dans sa voiture au Carrefour de Sannois et qu'il a eu l'honneur de rencontrer le matin même. Le 115 ne répond pas et son dossier est beaucoup trop récent pour que le CCAS ait pu trouver une solution, CCAS dont il faudra discuter les moyens. Ce soir, Christophe dormira dans sa voiture quand chacun des conseillers municipaux rentrera bien au chaud chez lui, au premier rang desquels Monsieur LASSOUED.

Monsieur LASSOUED remarque que chacun ici, parmi les membres du Conseil municipal, porte une responsabilité morale. Leur obligation morale, ce soir, sera aussi le cas de Christophe.

Monsieur LASSOUED indique qu'il ne manquera pas, à chaque conseil, de rappeler les élus à leurs obligations morales quand elles seront oubliées, parce que l'objectif est le même, au fond : faire gagner Sannois. Il termine en réitérant ses félicitations à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire l'en remercie.

Monsieur GORZA ne reviendra pas sur la campagne, qui a abouti à la désignation de Monsieur PONCHEL comme nouveau maire de Sannois. Il félicite ce dernier, sachant reconnaître la performance et le choix des Sannoisiens. Son groupe n'a obtenu que deux sièges, ce qu'il juge décevant. Après s'être interrogé – notamment en essayant de répondre à la célèbre question de John Fitzgerald KENNEDY, posée en 1961 : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut vous apporter, mais demandez-vous plutôt ce que vous pouvez apporter à votre pays. » – et demandé ce qu'il pouvait faire pour Sannois, Monsieur GORZA a pris la décision de proposer ses services à l'équipe gagnante, dont le programme lui convient et qu'il souhaite rejoindre, ce que cette dernière a accepté.

Applaudissements.

Monsieur GORZA indique que son but est de contribuer à la réalisation de projets innovants pour Sannois, de se rendre ainsi plus utile en apportant ses compétences à l'équipe majoritaire pour gérer la ville.

Monsieur le Maire l'en remercie. Si la campagne les a opposés, il reconnaît que Monsieur GORZA a su lever le pied quand d'autres accéléraient, et retrouver une lucidité que d'autres n'ont pas. Il accepte donc volontiers, et avec grand plaisir, cette proposition de faire partie intégrante de la majorité municipale.

Applaudissements.

Madame JACQUET-LÉGER salue toutes les personnes présentes dans le public et via la retransmission. Elle salue le nouveau maire et l'équipe gagnante, ainsi que toutes les équipes qui ont été en campagne – ce qui ne fut pas facile – et l'équipe de « Sannois à vivre », pas seulement les 37 personnes, mais aussi toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à sa liste et ont voté pour son projet.

Elle souligne que le terme « politique », elle l'entend depuis des semaines, des mois. Des alliances sont nouées pour des raisons politiques, et dénouées au lendemain des élections. Fusion, séparation, manipulation, mensonge se font toujours pour des raisons politiques. On s'oppose un jour pour mieux s'unir le lendemain. On change d'équipe, de cap dans la même semaine. Madame JACQUET-LÉGER s'interroge donc sur ce qu'est la politique. Pour elle, cela signifiait de veiller à la vie de la cité et de ses citoyens, et non pas juste à l'intérêt de sa propre carrière. Elle pensait que c'était la confrontation des idées, des projets, la défense des valeurs, l'acceptation du désaccord. Elle croyait que c'était justement ce qui faisait la richesse du débat démocratique. Elle a du coup du mal à comprendre que des convictions puissent changer du jour au lendemain, soulignant qu'elle a vu des girouettes tourner moins vite que certaines personnes. Elle a vu certains revendiquer des valeurs, puis adopter des comportements indignes d'elles. Il y a encore six mois, Monsieur GORZA comparait ses anciens collègues de l'équipe de Monsieur JAMET à des moutons restant dans leur confort, alors qu'aujourd'hui, il semble chercher peut-être un berger, une place avec une indemnité. Madame JACQUET-LÉGER a vu ceux qui dénonçaient hier devenir aujourd'hui ceux qu'ils critiquaient. C'est la politique, paraît-il.

Mais voilà, Madame JACQUET-LÉGER est honnête, optimiste, et elle le revendique. Elle croit qu'il est possible de vouloir le meilleur pour sa ville, et pas seulement pour soi. Elle croit aussi que les citoyens attendent autre chose : des idées, un cap, un programme. Il lui semble qu'il est possible de sortir de ce fatalisme, du « c'est le système », ce système que l'on dénonce tout en l'entretenant, car les politiques, en effet, s'en accommodent parfois, et les électeurs aussi peuvent aimer cette poudre aux yeux que sont les promesses irréalistes – mais les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Madame JACQUET-LÉGER évoque aussi les électeurs qui s'abstiennent, pensant ainsi ne pas alimenter le système, alors que c'est tout le contraire.

Elle se demande simplement s'il faut entretenir ce système, et sinon, ce qu'il faut décider pour le changer. Son groupe, « Sannois à vivre », a essayé. Pour Madame JACQUET-LÉGER, il lui semble important, aujourd'hui encore, de respecter l'équipe avec laquelle elle s'est engagée et de rester fidèle aux convictions portées, ainsi qu'aux électeurs qui l'ont suivie. Ce choix ne mène peut-être pas aux honneurs, ni de toute évidence à la victoire, mais elle ne cherche ni louange ni reconnaissance, mais simplement à être en accord avec sa conscience. Sans doute est-ce devenu rare, obsolète – le sens des responsabilités et du service public sont des convictions si peu portées –, mais cela lui semble essentiel. Alors elle sème une graine qui, peut-être un jour, deviendra un arbre, même si ce n'est peut-être pas Madame JACQUET-LÉGER qui la fera grandir. Si cela peut inspirer, alors tout le monde y aura gagné quelque chose.

S'agissant des promesses électorales, comme dit le dicton, il s'agit de juger à l'usage. Pour sa part, Madame JACQUET-LÉGER se fie aux actes plutôt qu'aux mots, et elle attend de voir quels actes et décisions seront pris par cette nouvelle majorité. Elle s'autorisera alors éventuellement à changer d'avis en fonction d'eux. Pour le moment, elle admet avoir un a priori, suite à tout ce qu'elle a vu et entendu ces dernières années, et encore plus ces derniers mois. Comme elle croit qu'il faut juger à l'usage, aux actes, elle attend de voir, mais elle garde espoir, car Sannois, les Sannoisiennes et les Sannoisiens le méritent. Sannois et ses habitants ont des attentes légitimes et ils ont raison. Alors, il convient d'espérer.

Applaudissements.

Monsieur le Maire réitère sa bienvenue dans le groupe majoritaire à Monsieur GORZA.

Applaudissements.

Monsieur BOUCLY transmet, au nom de son groupe, ses félicitations républicaines à Monsieur le Maire pour sa victoire. La Gauche sannoisienne, unie dans sa diversité lors du

second tour, a réuni 2 374 électeurs, soit un électeur sur quatre, ce qui représente le meilleur score de la gauche à Sannois depuis 2008. De plus, l'élection de deux conseillers municipaux insoumis montre l'implantation de ce mouvement dans la commune. Dix ans après la création de « La France insoumise », le mouvement a connu une percée dans tout le pays à l'occasion des élections municipales. Aujourd'hui, 16 millions de personnes pourront compter sur au moins un conseiller municipal dans leur commune. Ses membres sont aussi fiers d'avoir mené une campagne digne et respectueuse de leurs adversaires, bref une campagne démocratique et républicaine.

Monsieur BOUCLY prévient Monsieur le Maire que son groupe constituera une opposition sérieuse, exigeante et au service de tous les habitants. Si la majorité municipale agit en faveur de l'intérêt général, son groupe l'appuiera ; si elle oublie l'intérêt général, il la dénoncera.

À cet égard, Monsieur BOUCLY invite d'ailleurs la majorité municipale à agir rapidement. Monsieur LASSOUED a ainsi évoqué le cas de Christophe, sans-abri qui dort actuellement dans sa voiture au Carrefour de Sannois. Monsieur BOUCLY évoque quant à lui l'ascenseur de l'école de musique, actuellement en panne et qui empêche l'accès pour les enfants handicapés et aussi pour les femmes enceintes. Il observe que la majorité municipale a ainsi l'occasion de bien démarrer son mandat en agissant pour régler ce problème.

Il termine en avisant Monsieur PONCHEL que si les élus insoumis combattront sa politique, ils souhaitent toutefois bonne chance à Monsieur le Maire.

Huée.

Applaudissements.

Monsieur le Maire remercie les différents orateurs ainsi que les commentaires dans le public. Il invite cependant à rester aussi courtois que possible. Avec une certaine ironie, il dit se réjouir d'avoir l'opposition la plus constructive, la plus républicaine, la plus respectueuse du monde ce soir. Comme l'a fait l'une des conseillères municipales présentes, il se permet cependant d'en douter, compte tenu de ce qu'il a pu voir pendant la campagne. Lui aussi, il jugera par des actes, autant qu'il sera jugé.

[Le micro de Monsieur le Maire ayant été coupé à plusieurs reprises pendant qu'il parlait], il invite à ce qu'on le laisse s'exprimer, soulignant que la démocratie s'exprime ainsi. Avec la liste « Unis pour Sannois », qu'il représente, tout le monde a le droit de s'exprimer dans la mesure où les individus et les institutions sont respectés et du moment que cela se fait dans un esprit de construction. C'est en effet ce qui importe.

Il souhaite naturellement prendre la parole également, et remarque en plaisantant que cette fois, elle ne sera pas coupée, comme cela a été le cas à de nombreuses reprises par le passé. C'est donc une expérience extraordinaire qu'il est en train de vivre.

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pu accueillir en nombre plus important le public, qui a eu la chance d'être assis, d'être présent, certains dans une salle adjacente. La séance aurait pu se tenir à Bouttier, à Cyrano ou à Pasteur, mais cette demande a été refusée.

Monsieur le Maire a reçu les félicitations de l'ex-maire. À son tour, pour rester dans sa ligne d'eau, comme il l'a fait pendant toute la campagne, il souhaite simplement à Monsieur Bernard JAMET, maire de Sannois, un sincère au revoir et une très bonne retraite. Même s'ils n'ont pas forcément partagé toutes les mêmes convictions, les mêmes projets, ce dernier a participé activement au Sannois d'aujourd'hui et assurément semé des graines pour le Sannois de demain. En cela, il l'en remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire remercie chacun pour sa présence et son soutien. Il constate avec une certaine ironie que la période est assez folle, car si 3 317 Sannoisiens ont fait confiance à sa

liste, depuis quelques jours qu'il se trimballe dans la rue à compter celles et ceux qui lui disent avoir voté en ce sens, il en a déjà dénombré 12 000 sur les 3 300.

Avec une référence humoristique à Maître CAPELLO, Monsieur le Maire remarque que les comptes ne sont donc pas bons. Au-delà de ces comptes qui semblent fous, Monsieur le Maire pointe que les Sannoisiens sont fous, s'il en croit tout ce qui a été dit et écrit, pendant cette campagne, sur sa liste et sur lui-même. Ils sont fous car ils ont élu un maire affairiste et magouilleur – Monsieur le Maire remarque en plaisantant qu'il espère que tous ses amis promoteurs sont bien assis et installés, il ne les a pas identifiés.

Les Sannoisiens sont fous parce qu'ils ont élu un maire agressif et méchant. S'il admet avoir fait un peu de boxe et avoir le nez et quelques orteils cassés, et si, quelques fois, ses colistiers bombent le torse, ils ne sont cependant ni agressifs ni méchants.

Les Sannoisiens sont fous parce qu'ils ont élu un maire qui ne sera pas présent aux instances délibérantes. Monsieur le Maire rappelle que, depuis le début de l'année – c'est une sacrée performance –, il est présent aux conseils municipaux à 100 %.

Les Sannoisiens sont fous parce qu'il serait un maire qui, paraît-il, voudrait fermer les lieux de culte – « ô mon Dieu ! »

Ils sont fous parce qu'il est un maire raciste, islamophobe, pactisant avec le FN, un maire qui ne respecte pas les institutions, qui insulte (« saperlipopette ! »), un maire menteur, Pinocchio – il souligne que, même s'il a perdu son papa très tôt, chez Disney, c'est le Roi Lion qu'il préfère.

Les Sannoisiens sont fous parce qu'ils ont élu un maire partisan de ses intérêts personnels plus que des intérêts communs, un maire roi de l'intelligence artificielle, qui fait travailler les enfants [ici, Monsieur le Maire brandit une feuille sur laquelle semble figurer un dessin, ce qui provoque quelques rires amusés dans l'assistance], qui fait ses meetings au son de NTM (ma « zoom-zoom-zang dans ta Benz, Benz, Benz »).

Applaudissements.

Monsieur le Maire se réjouit ironiquement que ses plus grandes qualités aient été exprimées et remarque que nul ne s'étonnera donc si, dès dimanche, il agresse une mamie au marché...

... s'il insulte un policier municipal, se gare sur une place handicapée, n'est pas présent aux conseils municipaux qu'il doit présider ou alors ferme la mosquée. Dès lors, les Sannoisiens comprendront aisément pourquoi leur maire les considère comme fous. Il le dit avec le sourire : il lui semble en effet que le terme est mal choisi.

Si les Sannoisiens ont voté pour lui, pour cette équipe, malgré tout, ce n'est pas parce qu'ils étaient fous mais qu'ils ont été audacieux et courageux. Or, c'est exactement ce dont Sannois a besoin : du courage, de l'audace. Il cite un dicton africain – évoquant Madame Arame DIOUF si elle est là – qui l'a fait avancer pendant toute cette période : « C'est toujours la voiture de devant qu'on klaxonne. » Comme il a fini premier au premier tour des municipales, il était donc l'homme cible, l'homme à abattre. Monsieur le Maire ne légitime pas le positionnement de ses opposants en disant cela, mais il le comprend.

Il invite à faire place au sérieux et remercie de leur confiance ceux qui ont voté pour lui. Il les remercie d'avoir su écarter les médisances et médisants ; d'avoir su se concentrer sur l'essentiel, à savoir le projet, le programme ; d'avoir imaginé qu'il puisse être et faire un bon maire.

Monsieur le Maire avoue humblement ne pas être un magicien. Il n'est pas parfait mais largement perfectible, mais il a un défaut, celui de détester être déceptif. De ce fait, il mettra, avec ses colistiers, l'énergie suffisante pour aller au bout de ces projets. Il assure qu'il remettra Sannois en mouvement. Certains parlent de 157 mesures – il a banni le terme de « promesses » –, 157 objectifs qu'il s'attellera à atteindre dès lundi matin, avec des projets

ambitieux, évidemment, des régulations extrêmement rapides – il parle notamment de l'ascenseur évoqué par Monsieur BOUCLY –, tous axés autour et en direction du bien commun, pour faire grandir et s'élever Sannois.

Le Cœur de ville avancera enfin. Sannois aura une belle place, forte, verte, aérée, lieu de vie, de rencontre et de communion. Sannois aura un vrai site culturel sur les hauteurs de la ville, qui empruntera les voies de l'histoire et l'ADN de Sannois – celui-ci permettra de faire rayonner la ville au-delà de son territoire – ; des quartiers à reconnecter au reste de la ville, écoutés, considérés ; une ville plus sûre, plus respectée, où chacun peut vivre sereinement ; une ville plus propre, mieux entretenue, à la hauteur des attentes des habitants ; une ville qui respire, avec moins de densification, davantage d'espaces de vie ; une ville plus vivante, où les animations, la culture, les moments de convivialité retrouvent toute leur place ; une ville attractive ; une ville dynamique, qui soutient ses commerces, ses associations, ses initiatives ; une ville transparente et proche de ses habitants, où les décisions se prennent avec eux.

Ce programme avait aussi d'autres vertus : combattre les extrêmes de droite et de gauche, cesser de fracturer pour unir, offrir à Sannois un projet sérieux et ambitieux. Certes, c'est une politique qui dérange, car elle ne dénigre pas que les vraies politiques ne peuvent plus exister dans le projet mené par Monsieur le Maire. Il ne s'agit plus, aujourd'hui, à Sannois, de diviser plus les voix, mais de les additionner. Ce projet, c'est celui des Sannoisiens, qui ont élu Monsieur le Maire pour le mettre en œuvre, et il s'y emploiera.

Chaque jour, des dizaines de Sannoisiens le félicitent et félicitent les membres de sa majorité. Au-delà de l'euphorie du moment, Monsieur le Maire sait et ressent chaque jour l'énorme attente qui entoure ces quelques mots ou ces sourires échangés. Il réitère qu'il n'est pas l'homme providentiel, mais qu'il est extrêmement bien entouré, par une équipe forte, engagée, compétente et motivée à l'idée de déployer ce programme. Les Sannoisiens les rencontreront rapidement. Eux aussi sont prêts.

Monsieur le Maire remercie sincèrement cette équipe de l'accompagner. Il la remercie de sa confiance, de sa loyauté, de son investissement. Il a une pensée naturelle pour les conjoints, les familles qui accompagnent le projet municipal à venir, autant que ses colistiers, présents depuis septembre, certains bien avant, sans qui cela ne serait pas possible, et il les remercie.

Il pense également à toutes celles et ceux qui ont accompagné la campagne dans l'ombre, chaque jour, sur le terrain, au téléphone ou dans la lumière d'une vidéo méta, ainsi qu'aux agents, aux associations, aux commerçants, qui se sont engagés au risque de se mettre en difficulté. Il pense aussi aux élus voisins, certains présents, d'autres plus lointains, qui ont participé à la campagne, soutenu la campagne et se sont affichés aux côtés de Monsieur le Maire.

Il a par ailleurs deux pensées extrêmement personnelles : l'une pour son ami de toujours, encore présent, qui est bien plus qu'un ami, un frère, et dont il dit que c'est une chance et un honneur d'avoir croisé son chemin et de l'avoir à ses côtés (Monsieur le Maire fait ici remarquer à quel point il est méchant) ; l'autre pour sa famille, ses enfants, sa femme, qui, s'ils n'avaient su être présents, ne lui auraient pas permis la pleine réussite de ce projet, et encore plus particulièrement à celle qui partage sa vie, qui n'est pas « la femme de », car c'est lui qui est le mari de cette femme, et il s'en dit fier.

Applaudissements.

Monsieur le Maire indique que celle-ci continuera d'être à ses côtés avec son expérience, sa compétence et toutes ses qualités pour l'accompagner dans l'élaboration du projet municipal. Il remercie tous ceux qui ont choisi l'union et choisi d'avancer. Ceux-ci ont fait le choix d'un réel avenir en confiance, le choix d'un Sannois qui ne se soumet pas, qui s'élève, le choix d'un Sannois à vivre mieux, le choix d'un Sannois qui sera écologique, solidaire et vraiment rassemblé. Ils ont choisi de redevenir fiers d'être sannoisiens et de libérer son potentiel. Ils ont choisi d'être unis pour Sannois.

Monsieur le Maire souligne que cette élection n'est pas une victoire mais une étape. La confiance des Sannoisiens honore la majorité municipale et l'oblige, aussi invite-t-il les élus de sa majorité à se mettre au travail.

Applaudissements.

Monsieur le Maire remarque que la séquence émotion étant terminée, il propose de continuer avec l'ordre du jour.

*** ADMINISTRATION GENERALE – Création du nombre de postes d'adjoints – six postes**

Il est proposé de désigner six adjoints dans la majorité « Unis pour Sannois ». Le vote se fera à main levée. Les adjoints seront désignés dans la délibération suivante.

Monsieur le Maire procède au vote sur le nombre d'adjoints.

Accord du Conseil à l'unanimité

10 abstentions :

M. JAMET

Mme HELT

M. PORTIER

Mme CAPBLANC

M. BOISCO

M. LASSOUED

Mme LE FUR

M. BOUCLY

Mme BOUNAGCHA

Mme JACQUET-LÉGER

*** ADMINISTRATION GENERALE – Élection des adjoints**

Les adjoints de la liste proposée par la majorité sont les suivants :

- Nicolas FLAMENT,
- Yasmina SAÏDI,
- Audrey MONTEL,
- François LAMARCHE,
- Nabila TAGUEMOUNT,
- Benoît ZAMBUJO.

Monsieur le Maire demande si l'opposition de gauche envisage de proposer d'autres listes.

Monsieur BOUCLY répond qu'en cohérence, le choix a été fait de ne pas en proposer.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BOUCLY et appelle Messieurs LASSOUED et ÉDOUARD à se présenter à proximité de l'urne, ainsi que Madame MARTIN. Il s'enquiert si tout le monde a bien reçu une enveloppe, puis il procède au vote.

Il fait ensuite procéder au dépouillement. La mention d'un vote (nul) pour Monsieur CHIRAC suscite des rires dans l'assistance.

Après avoir fait procéder au décompte des enveloppes par l'un des assesseurs (qu'il surnomme « Maître CAPELLO »), Monsieur le Maire communique les résultats :

- **Nombre de votants : 35**
- **Nombre de bulletins dans l'urne : 35**
- **Nombre de voix pour la liste « Unis pour Sannois » : 25**
- **Nombre de bulletins blancs : 9**
- **Nombre de bulletins nuls : 1**

Les adjoints au maire sont :

- Monsieur Nicolas FLAMENT,
- Madame Yasmina SAÏDI,
- Monsieur Benoît ZAMBUJO,
- Madame Audrey MONTEL,
- Monsieur François LAMARCHE
- Madame Nabila TAGUEMOUNT

Applaudissements.

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes aux adjoints.

*** ADMINISTRATION GENERALE – Charte de l' élu local**

Avant de donner lecture de la charte de l' élu local, Monsieur le Maire en profite pour féliciter, outre ses six adjoints, tous ses colistiers, avec lesquels le travail s' est fait de manière transverse depuis le début. Il indique que cela se poursuivra ainsi avec celles et ceux qui sont élus à ses côtés (adjoints, conseillers, conseillers délégués). C' est en effet leur manière de fonctionner. C' est ainsi qu' ils ont prouvé aux Sannoisiens que leur programme était le meilleur et c' est ainsi qu' ils continueront tout au long du mandat.

« Article L.1111-12 du CGCT

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d' une activité professionnelle et s' exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

Article L.1111-13 du CGCT

Dans l' exercice de son mandat, l' élu local s' engage à respecter les principes de liberté, d' égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s' engage à ne pas utiliser à d' autres fins les ressources et les moyens mis à disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros, dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14 du CGCT

L'élu local a droit à une information claire, loyale et accessible lui permettant d'exercer pleinement son mandat. Il a droit à la formation pour l'exercice de ses fonctions dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie, pour l'exercice effectif de son mandat, d'indemnités de fonction et de la protection sociale correspondante dans les conditions prévues par la loi. »

Un exemplaire de la charte de l'élu local est remis individuellement et a été transmis en annexe de la convocation élargie au texte relatif aux droits et aux devoirs de l'élu. Le Maire invite les membres du Conseil municipal à en prendre pleinement connaissance et à s'y référer tout au long du mandat.

Donné acte

*** ADMINISTRATION GENERALE – Délégations d'attributions du Conseil municipal au maire**

Au titre de ses attributions, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Cependant, afin de faciliter la gestion quotidienne de la collectivité, le Conseil municipal est en mesure de déléguer certaines de ses attributions au maire. Les décisions pour lesquelles peuvent intervenir ces délégations sont limitativement énumérées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le maire doit rendre compte de ses décisions à chacune des réunions publiques du Conseil municipal.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur les délégations d'attribution du Conseil municipal au maire et pour la durée de son mandat pour l'ensemble des compétences visées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales à l'exclusion du 2°, du 25° et du 30°.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un vote à main levée, puis il procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

9 abstentions :

M. JAMET

Mme HELT

M. PORTIER

Mme CAPBLANC

M. BOISCO

M. LASSOUED

Mme LE FUR

M. BOUCLY

Mme BOUNAGCHA

*** ADMINISTRATION GENERALE – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2026 – Approbation**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu, les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal dans les termes identiques pour les communes, les articles 2121-15, pour les départements, les articles 3121-13, et pour les régions, les articles 4132-12.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et les décisions des séances des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales et leurs groupements. Ainsi, le PV doit contenir la date et l'heure de la séance, le nom des présidents, des membres du Conseil municipal présents ou représentés, du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées, les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, les résultats du scrutin, s'agissant des scrutins publics : le nombre des votants, le sens de leur vote et la teneur des discussions au cours de la séance. Il est soumis à l'approbation des élus au commencement de la séance suivante. Il doit être publié dans la semaine qui suit son adoption.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2026, ci-annexé à la délibération.

Monsieur le Maire observe qu'il s'agit de voter le procès-verbal.

Un élu signale qu'il faut observer le « ne prend pas part au vote » sur cette délibération.

Monsieur le Maire demande qui ne prend pas part au vote.

Le même élu répond que ce sont éventuellement les conseillers qui n'étaient pas présents au précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

1 abstention :

Mme JACQUET-LÉGER

23 ne prennent pas part au vote

Mme MONTEL

Mme TAGUEMOUNT

Mme MARTIN

M. LAIGLE

Mme GUINET

M. ÉDOUARD

Mme LEMOINE

M. LOUIS-MICHEL

Mme FRITIS

M. GOBINET

Mme SEHL

M. FLEURY

Mme GUERIN

M. MARTINVALET

Mme PINHEIRO

M. CALVIAC

Mme CHAMARD LASTRE

M. CHINI
Mme DE SOUSA
M. LASSOUED
Mme LE FUR
M. BOUCLY
Mme BOUNAGCHA

Monsieur le Maire tient à rassurer l'assistance sur le fait qu'il va se roder au fil du temps.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU MAIRE

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

-=-=-=-=-=-

N° 2026/13	}	
N° 2026/16 à	}	
N° 2026/23 à	}	Compte rendu des marchés publics 2026 passés par délégation de pouvoirs
N° 2026/25	}	
N° 2026/28 à	}	
N° 2026/31	}	
N° 2026/11	}	Location logement communal 19 bd Maurice-Berteaux – Madame C
N° 2026/12	}	Contentieux S - désignation avocat
N° 2026/14	}	Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du « soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général » au titre de l'année 2025
N° 2026/15	}	Cession d'un tracteur de jardin du service des sports à Monsieur B A
N° 2026/19	}	Location logement communal 3 mail Henri-Dunant – Monsieur PP
N° 2026/20	}	Cession d'un tracteur de jardin du service des sports à la société Prestige Automobile
N° 2026/21	}	Gratuité pour les enfants de la maison d'enfants à caractère social Saint-Jean – Spectacle « Sous Terre »
N° 2026/22	}	Demande de subvention auprès du Département du Val-d'Oise – Travaux de voirie – Requalification de la rue de la Pointe Robert (phase 2)
N° 2026/26	}	Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 – Remise aux normes sécurité incendie et sécurité électrique Centre Cyrano-de-Bergerac
N° 2026/27	}	Convention occupation temporaire ilot Bellevue
N° 2026/28	}	Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 et du Conseil départemental du Val-d'Oise – Installation de deux modulaires école maternelle Carnot

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu la semaine du 6 avril, avec une autre séance à suivre, dans le cadre du vote du budget. Les dates exactes seront communiquées dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire adresse un grand merci à toutes et à tous de s'être déplacés, d'être venus et de croire en la démocratie sannoisienne.

Applaudissements.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
Date à déterminer**

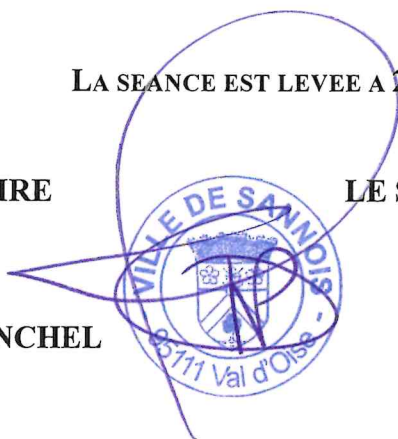
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 32.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas PONCHEL

Laetitia MARTIN



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Laetitia MARTIN", is written over the printed name.

157